



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2020

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BLUDSZUS Josette, DANNAY Monelle, DONNY Thierry, DURING Véronique, HENDEL Chantal, HICK Laurent, LUDWIG Matthieu, MATHIEU Bertrand, MORETTO Patricia, PECQUEUR Eric, PFLUMIO Stéphane, ZIMMER Marc

Absents ayant donné procuration :

PERLATO Elie à PECQUEUR Eric, PILISZKO Daniel à ZIMMER Marc

Absents non excusé : SCHMIDT Guillaume

Secrétaire de séance : Monelle DANNAY

36-2020. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 25 mai 2020

Le compte rendu de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

37-2020. OBJET : Dépense à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire indique que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies. Cependant, son caractère étant imprécis, la trésorerie municipale sollicite une délibération de principe précisant la nature des dépenses à imputer à cet article et autorisant leur engagement. En conséquence, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :

❖ D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets, traiteurs et denrées divers ayant trait aux cérémonies, fêtes, animations, manifestations culturelles tels que par exemple les décorations et sapins de Noël, les cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations, les bons d'achat attribués au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année dont le montant est laissé au bon vouloir du Maire en fonction du travail effectué, de la durée de travail et de l'ancienneté.

❖ Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs en retraite, départs, noces d'or, noces de platine, noces de palissandre, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.

❖ Les locations de salles, les repas des anciens, les colis des anciens, les cafés klatsch, les animateurs, les frais de restauration des élus, des administrés ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuel.

❖ Les dépenses liées à l'achat de petites denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, d'ateliers ou de manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

38-2020. OBJET : Renouvellement contrat aidé agent technique au service des écoles

Monsieur le Maire propose de renouveler le poste d'agent technique au service des écoles à raison de 24 heures hebdomadaire.

Ce poste est créé dans le cadre de la reconduction du contrat unique d'insertion (CUI) de l'agent en place pour une durée de 10 mois du 1^{er} juillet 2020 au 30 avril 2021.

Ce type de contrat permet une participation de l'Etat à hauteur de 40 % sur une durée hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide de 20 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Unique d'Insertion sous couvert du Pôle Emploi de Thionville.

39-2020. OBJET : Remplacement de l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose :

L'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux a demandé son admission à la retraite à compter du 30 juin 2020. Faisant suite à ce départ, Monsieur le Maire propose de mettre tout en œuvre pour recruter un agent technique aux fins d'entretien des locaux à raison de 17 heures hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches inhérentes à cette embauche.

40-2020. OBJET : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – création de parkings rue de l'Aubépine

Monsieur le Maire présente la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée proposée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs dans le cadre de la réalisation des travaux sur voirie d'intérêt communal (VIC) à Escherange, pour des travaux de création de parkings rue de l'Aubépine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux sur voirie d'intérêt communal à Escherange, lotissement de l'Aubépine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférents.

41-2020. OBJET : Formation des commissions communales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le Conseil Municipal peut former des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Seuls des conseillers municipaux peuvent en être membres. Il appartient au Conseil de fixer le nombre de membre siégeant dans chaque commission.

Les membres des commissions sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions municipales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la formation des commissions suivantes et fixe leur composition telle que présentée ci-dessous :

-Commission Travaux Voirie, Bâtiments, Sécurité, PMR : Eric PECQUEUR, Guillaume SCHMIDT, Stéphane PFLUMIO, Patrick BAILY, Thierry DONNY, Isabelle HANRION,

-Commission Environnement : Forêt, Ruisseau, Cadre de vie, Patrimoine, Eolien : Thierry DONNY, Marc ZIMMER, Paul SCHMIDT, Laurent HICK, Elie PERLATO, Matthieu LUDWIG, Patrick BAILY, Guillaume SCHMIDT

-Commission Ecoles, Périscolaire, Extrascolaire, Sport, Jeunesse : Patricia MORETTO, Elie PERLATO, Thierry DONNY, Eric PECQUEUR, Josette BLUDSZUS, Marion HICK, Rita RAU

-Commission Finances, Appel d'Offres : Stéphane PFLUMIO, Laurent HICK, Bertrand MATHIEU, Josette BLUDSZUS

-Commission Communication, Internet, Associations : Josette BLUDSZUS, Véronique DURING, Chantal HENDEL, Isabelle MATHIEU, Patricia MORETTO, Monelle DANNAY, Daniel PILIZSKO, Thierry DONNY, Eric PECQUEUR, Elie PERLATO, Franciane GAZZINI

-Commission Urbanisme : Matthieu LUDWIG, Laurent HICK, Stéphane PFLUMIO, Josette BLUDSZUS, Monelle DANNAY, Patrick BAILY, Marc ZIMMER, Véronique DURING

-Commission Politique sociale, Fêtes et Cérémonies : Josette BLUDZSUS, Patricia MORETTO, Chantal HENDEL, Véronique DURING, Joséphine KAYSEN, Félicie MARX

-Commission liste électorale : Matthieu LUDWIG, Eugène VEILER, François VAGNER

-Commission Tribunal : Cédric KLEINER

-Commission SEAFF : Bertrand MATHIEU, Josette BLUDZSUS

-Commission SMITU : Laurent HICK, Stéphane PFLUMIO, Matthieu LUDWIG, Marc ZIMMER

-Commission Pôle Emploi : Eric PECQUEUR, Daniel PILISZKO

-Commission Conseil de Fabrique : Bertrand MATHIEU, Chantal HENDEL

-Commission CCID :

Titulaires : Matthieu LUDWIG, Isabelle HANRION, Eric PECQUEUR, Véronique DURING, Cédric KLEINER, Patrick BAILY, Franciane GAZZINI, Jean-François HAUX, Jean-Baptiste KAISER, Thierry DONNY, Chantal HENDEL, Monelle DANNAY

Suppléants : Elie PERLATO, Guillaume SCHMIDT, Yves SKODA, Joël WEILER, Jean-François LATTWEIN, Laurent CAZIN, Sabine LARUELL, Gilbert ROSSELET, Stéphane PFLUMIO, Rachel MUHLEN, Béatrice LUNIAUD, Jean-Marc BRESSAN

42-2020. OBJET : Remboursement de frais avancés par un conseiller municipal

Monsieur le Maire expose qu'un conseiller municipal nouvellement élu a avancé l'argent pour la mise en place et le fonctionnement du nouveau site de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder au remboursement des factures s'élevant à 206.10 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de procéder au remboursement de cette somme sur présentation des factures.

Vu par Nous, Bertrand MATHIEU, Maire de la commune d'Escherange.

Pour être affiché le 23 juin 2020

A la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

